



## Lecture des compteurs d'eau

*Comme à toutes les années durant le mois de novembre, des employés du Service des travaux publics entament leur tournée de la lecture des compteurs d'eau.*

*Cette lecture, à l'aide d'un lecteur spécial nous indique la quantité d'eau que vous avez utilisée durant l'année. Par la suite ces données sont transmises au Service de la taxation qui, si nécessaire, vous fait parvenir une facture pour l'eau consommée. Si votre consommation est en dessous de 60 000 gallons d'eau, aucune facture ne vous sera transmise.*

*Durant cette opération, il se peut que vous receviez un avis écrit à votre porte pour vous demander d'entrer en contact avec nous. Cela signifie que nous devons prendre rendez-vous avec vous pour faire la lecture à l'intérieur de votre résidence. Il se pourrait que votre compteur soit défectueux. Dans ce cas, nous le changerons dans les plus brefs délais et gratuitement.*

*Pour faciliter la lecture de nos nombreux compteurs, nous vous demandons de rendre accessible la boîte de lecture qui se trouve à l'extérieur de votre résidence. Si possible enlever ce qui se trouve devant celle-ci.*

*Si les conditions météorologiques sont avec nous, cette opération devrait se terminer à la fin du mois de novembre. Alors ne soyez pas surpris de voir sur votre terrain un de nos employés identifié lors de la lecture de votre compteur.*

*Nous vous remercions de votre collaboration.*

*Le Service des travaux publics*